



**CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'OIIAQ
RÔLE D'AUDIENCE AMENDÉ**

Mercredi, 6 février 2019
Salles Charlotte et Tassé
Siège social de l'OIIAQ,
1115-3400, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3Z 3B8

Membres du conseil

Me Daniel Y. Lord, président
Mme Laura Gariépy, inf. aux.
M. Serge St-Germain, inf. aux.

Heure : 9h30

NO DE DOSSIER	NOM DES PARTIES	PROCUREURS	NATURE DE LA PLAINTE
21-17-2023	Chantal Bélanger , en sa qualité de Syndique adjointe de l'O.I.I.A.Q. c. Pascal Marineau	Me Anne-Marie Jutras	1. N'a pas pris sans délai les moyens nécessaires pour corriger, ou pallier les conséquences d'un incident survenu au cours d'un exercice d'étirements auprès du patient R.M., le tout contrairement à l'article 11 du <i>Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</i> ; 2. A commis un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession, en facturant faussement la CSST Lanaudière pour des soins non rendus au patient R.M., le tout contrairement à l'article 59.2 du <i>Code des professions</i> ;

Me France Joseph
Secrétaire substitut du Conseil de discipline